

AFFAIRE N° 9

O B J E T : Réalisation d'un L.C.R. à Moufia
 - Approbation du programme
 - Autorisation de lancer un appel d'offres

Monsieur FERRERE F. quitte la salle à 19 H.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT ET DES AVIS DES COMMISSIONS.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité a confié au Cabinet Bertin Lebeigle l'étude d'un L.C.R. au centre de la nouvelle zone d'habitat social de Moufia.

Le rôle de ce futur local sera d'animer ce quartier tout en rendant certains services à la population (P.M.I).

Ce projet estimé à 1 200 000 Francs comporte la réalisation de 4 bureaux, d'une salle polyvalente et d'un sanitaire.

Son financement pourra être assuré de la façon suivante :

- Subvention SIDR	250 000 F
- Emprunt CDC	950 000 F

Je vous demande en conséquence, Mesdames, Messieurs et Chers Collègues
 - d'approuver ce programme
 - de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et en cas d'appel d'offres infructueux de passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Je mets la question aux voix.

AVIS DES COMMISSIONS :

- Travaux Publics : La Commission émet un avis favorable sur ce projet et demande à remplacer le terme "salle polyvalente" par "salle de réunions".
- E.C.T.L. : Favorable.
- Finances : Attire l'attention des conseillers sur le fait qu'ils doivent également s'engager sur le fonctionnement de cette salle, dont le coût peut être estimé à 200 000 FF par an.

.../...

LE MAIRE : En principe, un Local Collectif Résidentiel n'existe pas dans un L.T.S.. Mais, cela s'avère nécessaire dans la pratique.

Je mets aux voix. Le rapport, ainsi que les avis des commissions sont adoptés à l'**UNANIMITE**.

Reçu à la Préfecture
le 08/06/1984